

| PRESENTS | | |
|--------------------|----------------|---|
| PARISCOAT | Arnaud | <i>Président de la Commission, LA ROCHE-DERRIEN</i> |
| KERAUDY | Jean-Yves | <i>PERROS-GUIREC</i> |
| BOURIOT | François | <i>TRELEVERN</i> |
| CORVISIER | Bernadette | <i>LANNION</i> |
| HENRY | Serge | <i>TROGUERY</i> |
| HERVE | Thérèse | <i>LANNION</i> |
| LE FUSTEC | Christian | <i>PLOUARET</i> |
| PRAT | Roger | <i>PRAT</i> |
| FALEZAN | Gérard | <i>Président du Conseil de Développement</i> |
| LE COQ | Jean-Pierre | <i>Conseil de Développement</i> |
| ROLLAND | Xavier | <i>Conseil de Développement</i> |
| TRIAUD | Eric | <i>Conseil de Développement</i> |
| TRILLET | Jean-Pierre | <i>Conseil de Développement</i> |
| EXCUSES | | |
| JEFFROY | Christian | <i>CM, PLESTIN-LES-GREVES</i> |
| LE GUÉVEL | Jean-François | <i>CAOUENNEC-LANVEZEAC</i> |
| LE MEN | Françoise | <i>LANNION</i> |
| LE MOULLEC | Frédéric | <i>PLEUMEUR-GAUTIER</i> |
| L'HEREEC | Patrick | <i>PLOUNERIN</i> |
| MAHE | Loïc | <i>PLEUBIAN</i> |
| OFFRET | Maurice | <i>CAVAN</i> |
| PIEDALLU | Anne-Françoise | <i>PLOUGRESCANT</i> |
| ROBERT | Eric | <i>LANNION</i> |
| BLANSCHONG | Gilles | <i>Conseil de Développement</i> |
| GUYON | Michelle | <i>Conseil de Développement</i> |
| JEHANNO | Sylvie | <i>Conseil de Développement</i> |
| ASSISTAIENT | | |
| MARECHAL | Nadine | <i>Directrice Générale Adjointe Pôle Culture, Sport et Territoire</i> |
| GAUTHIER | Hervé | <i>Directeur des Politiques Territoriales, Contractuelles et Pays</i> |
| DURTESTE-ERCA | Dany | <i>Responsable des politiques contractuelles</i> |
| ROUVRAIS | Eric | <i>Chargé de Mission Politiques Territoriales et Contractuelles</i> |
| SARCHET | Anne-Claire | <i>Animatrice du Conseil de Développement</i> |

| ORDRE DU JOUR |
|--|
| 1. Information sur la clause de revoyure du Contrat de Territoire 2016-2020. |
| 2. Discussion sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) et sur la préparation d'une contribution spécifique des territoires de l'Ouest Breton. |
| 3. Points divers. |

1. Information sur la clause de revoyure du Contrat de Territoire 2016-2020

Arnaud PARISCOAT rappelle que le Conseil Départemental a conclu un Contrat Départemental de Territoire 2016-2020, en 2016, avec trois territoires : Lannion-Trégor Communauté, la Communauté de Communes du Haut-Trégor et la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux. Ces contrats représentent un montant total de plus de 9 millions d'euros de subvention pour soutenir des projets communaux et intercommunaux.

Ces contrats prévoyaient chacun une clause de revoyure à activer en 2018 et qui, de fait, entraîne la fusion des trois contrats en un seul, car le territoire n'est plus couvert que par un seul EPCI. Une partie de l'enveloppe initiale doit être programmée lors de cette revoyure.

| | LTC (38 communes) | CCHT (15 communes) | CCPL (7 communes) | TOTAL |
|--------------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| Enveloppe | 5 698 797 € | 2 076 059 € | 1 258 626 € | 9 033 482 € |
| Disponible pour revoyure | 855 962 € | 215 414 € | 42 717 € | |

Voir diapositives n°4 et n°5.

Dans ce cadre, il est proposé que les logiques et principes qui avaient prévalu lors de l'élaboration des contrats spécifiques à chaque territoire soient respectés (*maintien de trois « sous-contrats », artificiellement, pour les travaux de revoyure*). Ainsi, les modifications au contrat (abandon de projets inscrits, rectification de coûts prévisionnels, ajout de nouveaux projets...) seraient discutées à l'échelle des territoires des trois ex-communautés et agrégés dans un second temps pour ne former qu'un seul contrat.

Le calendrier de travail est le suivant :

| | |
|-----------------------------|--|
| septembre → décembre 2017 : | Réunion des COPIL locaux (1^{ère} réunion : le 3 octobre) , et préparation des avenants |
| février 2018 : | Prise de délibération (LTC) |
| mars → avril 2018 : | Prise de délibération (communes) |
| mai ou septembre 2018 : | Passage en Commission Permanente (CD22) |
| juin → octobre 2018 : | Signature des avenants |

Les réunions de COPIL permettront éventuellement d'aborder d'autres enjeux forts du territoire en lien avec les politiques menées par le Conseil Départemental (aéroport, services d'aide à domicile,...).

2. Discussion sur le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) et sur la préparation d'une contribution spécifique des territoires de l'Ouest Breton.

Arnaud PARISCOAT effectue un rappel du rôle du SRADDET ainsi que des enjeux qui le caractérisent.

Voir diapositives n°9 et n°10.

Le calendrier d'élaboration fixé par la Région est le suivant :

| | | |
|------------------------|-----------------------------|--|
| Préparation | Octobre 2016 → février 2017 | définir les objectifs, la méthode et le calendrier |
| | Mars → Décembre 2017 | hiérarchiser les enjeux |
| | Janvier 2018 | débat au Conseil Régional => valider les grands objectifs et avancer sur les outils de mise en œuvre |
| | Janvier 2018 → octobre 2018 | la co-construction pour la mise en œuvre |
| | Octobre 2018 | la COP régionale, grand rendez-vous citoyen |
| Adoption et validation | Fin 2018 → automne 2019 | Finalisation et adoption du SRADDET (recueil de l'avis formalisé des partenaires, évaluation environnementale et enquête publique) puis validation par arrêté préfectoral. |

Tout au long de l'élaboration de ce schéma, le Conseil Régional prévoit une démarche de « large concertation » des différents acteurs bretons concernés.

Dans ce cadre, à l'initiative du Conseil Départemental du Finistère et de la métropole de Brest, les communautés et pays de l'Ouest breton ont échangé avant et pendant l'été sur les objectifs qu'il leur semblerait opportun d'exprimer dans le cadre du SRADDET. Une contribution commune dite « contribution de l'Ouest breton » est en cours de rédaction. La commission n°8 de Lannion-Trégor Communauté est le lieu d'échange privilégié pour travailler sur cette contribution de l'Ouest breton. Les membres de la Commission 8 sont donc invités à suggérer des modifications qui seront étudiées par le collectif qui a conduit l'élaboration du document.

Remarques et contribution orales des membres de la commission 8 :

Concernant la démarche de « concertation » annoncée par la Région : il est noté que cette dynamique est une très bonne initiative. Toutefois, un travail d'information des acteurs, notamment de la société civile, devrait être réalisé. Un travail collaboratif des Conseils de Développement pourrait être mené (via le réseau des conseils de développement bretons). Il est noté qu'il convient de se mobiliser dès à présent, au stade de la définition des enjeux et principes d'élaboration. Il conviendra également de suivre attentivement l'élaboration de ce schéma d'orientation régional et s'assurer que les principes fixés à ce jour seront bien respectés (notamment concernant la démarche de concertation annoncée par le conseil régional).

Concernant la notion de décrochage de l'Ouest breton : la carte « dynamique des territoires » élaborée par la Région démontre qu'il existe déjà à ce jour une fracture importante entre l'Ouest et l'Est breton.

Par ailleurs, il existe également des déséquilibres au sein même de l'Ouest breton, ci-après évoqués.

Concernant les services de santé, il est souligné que les territoires les plus éloignés de Brest connaissent de réelles difficultés pour disposer de services de santé satisfaisants. Les statistiques actuellement disponibles ne reflètent pas exactement la réalité, étant basées sur des données datant déjà de quelques années. Cette problématique semble insuffisamment traitée dans le projet de contribution de l'Ouest breton.

Il est souligné que le CESER a déjà mis en évidence le fait que les thématiques de la santé, de la culture et du tourisme étaient insuffisamment traitées dans les documents de travail relatifs à l'élaboration du SRADDET. En outre, il est souligné qu'une prise en compte de la dimension

économique devra être assurée efficacement par le SRADDET, en lien avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Il est noté que le SRADDET va absorber plusieurs schémas (*diapositive n°10*), tandis que d'autres dispositifs (par exemple le SRDEII) seront maintenus et vont coexister en parallèle du SRADDET. Cette articulation pourrait apparaître complexe.

Un déséquilibre territorial est également évoqué par les membres de la commission 8 en matière d'**enseignement supérieur (et de recherche)**, où une coordination régionale pourrait aider à conforter ces filières. De manière générale, concernant la formation, il existe des enjeux fondamentaux en matière d'emploi pour la Bretagne, **autour des énergies renouvelables, des activités maritimes et des technologies innovantes**. Aussi, la question des **écoles en milieu rural** devrait être abordée dans la contribution de l'Ouest breton.

La problématique relative aux **Services d'Accompagnement et d'Aide à Domicile** (SAAD) devrait également être traitée.

En matière de « services publics », il est noté que la contribution de l'Ouest breton traite insuffisamment cet enjeu, qui est à distinguer de la notion de « service au public ». Le CESER a, lui aussi, souligné le fait que cette question devait être davantage traitée par le SRADDET.

En matière de transports ferroviaires, il est noté que la contribution de l'Ouest breton devrait aborder plus précisément cette question (lignes non-LGV notamment). Une consultation des citoyens pourrait être souhaitable sur la thématique des transports, en tenant compte de la difficulté de trouver des canaux efficaces de concertation.

En matière d'économie, la contribution devrait aborder la notion d'économie sociale et solidaire et également la question de l'agro-alimentaire artisanal. Par ailleurs, il est noté que le territoire breton dispose d'atouts intéressants (maritimes notamment) afin de produire de l'énergie renouvelable.

Enfin, **en matière de gestion du trait de côte**, il est noté que le SRADDET devra laisser la capacité aux territoires de mettre en œuvre une gestion locale de ces questions (en lien avec la prise de compétence GEMAPI).

Plusieurs axes de développement pour le territoire sont identifiés :

- Mettre en valeur la culture bretonne et le cadre de vie (terre & mer). Et associer cette dimension avec un caractère innovant (point ci-dessous) ;
- Développer les technologies innovantes (des initiatives dynamiques telles que la French Tech Brest +, Photonics Bretagne ou encore le Pôle Image et Réseaux ont démontré le potentiel breton en la matière). Ces activités attirent de jeunes actifs sur le territoire. Ce domaine d'activité peut également s'allier au développement des services de la vie quotidienne ou de l'économie (secteurs agricoles et maritimes par exemple).
- Accompagner de nouvelles formes d'organisation économiques et sociales (innovantes voire expérimentales dans certains cas) : coopératives, économie locale, diversification et innovation, économie sociale et solidaire, financement participatif, ...
- Renforcer la coopération territoriale et les réseaux, propices au développement de l'innovation sous toutes ses formes et à développement équilibré du territoire régional, en misant sur une complémentarité entre les aires urbaines et les territoires ruraux.

Les remarques émises au cours de la présente réunion de la commission 8 seront prises en compte dans le cadre de nouvelles propositions de modifications émises par LTC dans le cadre de l'élaboration d'une contribution commune des collectivités de l'Ouest-breton au SRADDET (la rédaction de ce document est coordonnée par l'ADEUPa).

Par ailleurs, il est rappelé que les acteurs de la société civile peuvent faire parvenir une contribution au Conseil Régional, en parallèle de la contribution portée par les collectivités de l'Ouest breton.

3. Questions diverses.

- Une **rencontre entre Lannion-Trégor Communauté et Laurence Fortin** (vice-présidente du Conseil Régional, chargée de l'aménagement territorial) est prévue en octobre, dans le cadre de la révision du Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020.
- Le 25 septembre aura lieu l'installation de la **Commission Mer et Littoral**. Cette commission sera chargée de la mise en œuvre du DLAL Feamp (volet territorialisé du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche).
- **Actualités du Conseil de Développement :**
 - Le groupe de travail relatif à la saisine sur la thématique du sport poursuit ses travaux. Une analyse de l'offre sportive territoriale est en cours. Une rencontre avec l' élu référent de Lannion-Trégor Communauté et les services a été organisée et des questionnaires ont été envoyés à ≈200 associations sportives : une synthèse est en cours d'élaboration par le groupe de travail, qui inclura des préconisations et qui devrait être produite pour le mois de novembre. Une présentation en commission 6 sera réalisée.
 - Dans le cadre du travail mené par le réseau des conseils de développement bretons, un forum sur la thématique des centres-bourgs et centralités sera organisé, début octobre, à Tréveneuc.
 - Enfin, le Conseil de développement lance un groupe de travail autour de la question de la jeunesse. L'objectif est d'intégrer davantage de jeunes dans le Conseil de Développement (lycéens, étudiants, actifs, personnes en insertion, ...), pour contribuer notamment à des travaux de prospective.

Annexes :

1. Diaporama
2. Propositions de modifications à la contribution des collectivités de l'Ouest-breton à l'élaboration du SRADDET, émises par LTC suite à la réunion de la Commission n°8
3. Version finale de la contribution des collectivités de l'Ouest-breton